

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG20_115 du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020 portant création et composition des commissions municipales permanentes.

Considérant la nécessité que chaque conseiller municipal doit déterminer formellement son choix pour une ou deux commissions.

Considérant l'installation de Madame Patricia Guillot suite à la démission de Madame Isabelle Branas en tant que Conseillère Municipale.

Considérant la demande de Madame Patricia Guillot de participer aux commission « Commune citoyenne » et « Commune au quotidien ».

La composition des commissions permanentes est modifiée comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle composition de chacune des commissions dans les conditions suivantes :

Commission « Commune citoyenne » Participation citoyenne et vie démocratique, Vie associative - Jeunesse et sports, Culture et grands événements, Vie des quartiers.	
Président	Le Maire
Vice-président	Bruno Cristofoli
Membres	
Pascale Bru	Frédéric Capouillez
Karine Guérin	François Grémy
Françoise Fize	Patrice Claverie
Juliette Feytout	Pascal Tartary
Caroline Berbis	Marc Morisset
Mélanie Laplace	Jean-Claude Acquaviva
Gaëlle Martin	Antoine Augé
Patricia Guillot	
Vanessa Vaccaro-Dumas	
Marie-Odile Picard	

Commission « Commune au quotidien » Urbanisme – transports et forêts, Entretien et valorisation des équipements - Services Techniques, Économie - emploi et ESS, Sécurité et tranquillité publique.	
Président	Le Maire
Vice-président	Jean-Luc Trichard
Membres	

Caroline Berbis	Claude Joussaume
Dahbia Rigaud	Stephen Apoux
Pascale Bru	Francis Royer
Cécile Marenzoni	Kevin Roscop
Cécile Pouban	Marc Morisset
Karine Guérin	Eric Mallein
Françoise Fize	Jean-Claude Acquaviva
Patricia Guillot	Serge Helaudais
Marie-Odile Picard	Jacques Mangon

Commission « Commune solidaire » Action sociale – CCAS, Éducation parentalité et petite enfance, Santé et logement, Égalité et lutte contre les discriminations.	
Président	Le Maire
Vice-président	Cécile Pouban
Membres	
Francis Royer	Marie-Dominique Canouet
Patrick Croizet	Véronique Durand
Patrice Claverie	Dahbia Rigaud
Bernard Cases	Sophie Damisa
François Grémy	Sophie Ersin
Eric Mallein	Emily Pomi
Stéphane Bessière	Hakima Courrèges
Serge Helaudais	Vanessa Vaccaro-Dumas

Commission « Commune responsable » Transition écologie et enjeux environnementaux, Finances – personnel.	
Président	Le Maire
Vice-président	Cécile Marenzoni
Membres	
Bernard Cases	Gaëlle Martin
Pascal Tartary	Emily Pomi
Kevin Roscop	Sophie Ersin
Jean-Luc Trichard	Véronique Durand
Claude Joussaume	Juliette Feytout
Bruno Cristofoli	Marie-Dominique Canouet
Frédéric Capouillez	Hakima Courrèges
Antoine Augé	
Stéphane Bessière	
Jacques Mangon	

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,



(Handwritten signature of Stéphane Delpeyrat)

Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_068
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.2 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_068-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_068-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
Nom original :		
DG21_068.pdf	application/pdf	788909
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_068-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	788909

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h12min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h12min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h12min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h14min19s	Reçu par le MI le 2021-07-01